

12219586

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 01/07/2025
Retour Préfecture : 01/07/2025



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 15 mai 2025

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 15 mai 2025

1 - Délégations de vote.....	5
2 - Désignation du secrétaire de séance.	5
3 - Communications du Président.....	5
3.1 - Communications du Président. Rapport thématique régional de la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France sur le financement des transports urbains en Hauts-de-France.	5
4 - Procès-verbal de la séance du 27 mars 2025. Approbation.	8
5 - Décisions du Président. Compte rendu.....	9
6 - Autorisation de programme. Budget annexe Crématorium. Gros entretien du Crématorium. Affectation et autorisations administratives. Année 2025.	10
7 - Actions d'animation et de promotion. Société des courses. Subvention.	10
Année 2025. Convention.	10
8 - Camon. Parcelle section P n° 661. Résiliation du bail rural au profit de Monsieur Pierre PECOURT.....	11
9 - Saint-Saulieu. Conventions relatives à la bibliothèque et au tennis de table..	11
Avenant n° 1 à la convention de remboursement.....	11
10 - Allonville. Intracting. Remboursement des lanternes achetées par la commune. Convention.....	11
11 - Camon. Reconstruction d'un mur de soutènement en surplomb du 105, rue Marius Petit. Protocole transactionnel.	12
12 - Creuse. Aménagement d'un carrefour situé chemin du Bois / RD 162.....	12
Fonds de concours. Conventions.....	12
13 - Poulainville. Effacement des réseaux chemin de Perriot et rue Beauquesne.	13
Transfert de maîtrise d'ouvrage. Convention.....	13
14 - Site d'Ambonne. Concession de logements de fonction. Modification de la délibération du Conseil d'Amiens Métropole du 5 juillet 2012.	13
15 - Autorisation de programme. Budget annexe Transport. Aménagement du réseau de bus, points d'arrêts et accès. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2025.....	13
16 - Autorisation de programme. Budget annexe Transport. Renouvellement du matériel roulant. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2025.	14
17 - Service de vélos en libre-service VELAM. Nouvelle tarification à compter du 1^{er} juillet 2025.....	14
18 - Service de transports AMETIS, TAAM et BUSCYCLETTE. Nouvelle tarification à compter du 1^{er} juillet 2025.....	15
19 - Service de transports adaptés d'Amiens Métropole TAAM. Barème de sanctions pour annulations tardives.	18
20 - Services de transports publics et services annexes d'Amiens Métropole.....	20
Activation d'options.	20
21 - Reversement de la redevance de stationnement. Année 2024. Convention..	21

22 - Aide aux investissements matériels des Très Petites Entreprises. Subventions. Année 2025. Convention-type.	22
23 - Projets liés à l'enseignement supérieur. Subvention 2^{ème} répartition. Année 2025.	22
24 - Université de Picardie Jules Verne Soutien aux bourses doctorales. Année 2025. Convention.	22
25 - La Machinerie. Partenariat. Subvention de fonctionnement. Année 2025. Convention.	23
26 - Parc zoologique d'Amiens Métropole. Partenariat avec le Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile - Centre de Rééducation d'Enfants Déficents Auditifs. Convention 2025-2028.	23
27 - Centre culturel Léo Lagrange. Mise à disposition de locaux au profit de la Ville d'Amiens. Convention.	24
28 - Conservatoire à Rayonnement Régional. Droits d'inscription pour l'année scolaire 2025-2026. Actualisation des tranches QFI et des tarifs.	24
29 - Printemps de l'Art Déco. Partenariat pour la prise en charge financière des actions de communication. Année 2025. Convention.	25
30 - Société d'Economie Mixte Zénith d'Amiens Métropole. Actualisation des statuts.	26
31 - Bibliothèques d'Amiens Métropole. Convention de mise à disposition de personnels de l'Etat 2026-2027. Avenant n° 1.	28
32 - Bibliothèques d'Amiens Métropole. Enrichissement des collections de l'Artothèque. Acceptation de deux œuvres éditées par l'association Plus Vite. Contrat de don.	28
33 - Partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque de la Maison d'arrêt d'Amiens. Convention 2025-2028.	28
34 – Amiens. Boulodrome Haroun Abdellatif. Dénonciation de l'intérêt communautaire.	29
35 - Coliseum. Nautilus. Entrées et prestations piscine et patinoire. Actualisation de la grille tarifaire.	29
36 - Camon. Longueau. Rénovation du terrain en gazon synthétique au stade Lucien Jovelin et de la toiture du gymnase Emile Noël. Fonds de concours. Conventions.	30
37 - Office de Tourisme et des Congrès. Tarifs des produits boutique et des prestations individuelles. Ajout d'articles.	30
38 – Vœux et questions orales.	30

Nombre de conseillers en exercice : 96

Quorum : 49

La séance a été présidée par Monsieur Alain GEST.

Ont assisté à la séance : MM. GEST, DESSEAUX, Mme FOURÉ, MM. RENAUX, FOUCAULT, Mme PINON, M. MERCUZOT, Mme DELÉTRÉ, MM. PENAUD, SAVREUX, GUÉANT, DUFLOT, DUFOUR, MAQUET, Mme SAVARIEGO, MM. DÈCLE, DE JENLIS, Mmes LAVALLARD, VERRIER, MM. BIENAIMÉ, LORIC, Mme BOUCHEZ, M. RIFFLART, Mme BEN MOKHTAR, M. DOREZ, Mmes MAKDASSI, CLECH, DERIVERY, LE CLERCQ, M. STENGEL, Mmes ROY, GALLIOT, BRUNEL, MM. LHERMITTE, RIFFIOD, Mmes DELAHOUSSE, VAGNIEZ, MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT, Mmes DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, M. BAÏS, Mme DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mmes BELLINA, BOCHÉ, MM. DESPERELLE, LAVIALLE, Mme VANDEPITTE, MM. MOLLIENS, PIOT, Mme ROUSSEL, MM. TAUFOUR, DUMEIGE, CAPRON, Mme TREFCON, MM. BOQUET, DEMARET, ABET, Mme DUBREUCQ, M. OURDOUILLÉ, Mmes VILLIERS, DOURNEL-GARAT, MM. TONNELIER, JOVELET, BOCQUILLON, Mme DJAROUNE, M. EVRARD, Mme ZOUINI siège pour la commune de Sains-en-Amiénois, M. FIN, Mme FERRARO, MM. VIGNOLLE, CHAMPION, BUSON, Mme CRINON, M. DARRAGON, Mme ROSE-TÊTU, M. LELEU.

Membres empêchés : M. JARDÉ (pouvoir à Mme VERRIER), Mmes RODINGER (pouvoir à Mme CLECH), BOHAIN (pouvoir à Mme BRUNEL), RAMBOUR (pouvoir à M. CHAMPION), M. BARDET (pouvoir à M. TONNELIER), Mme GIRARD (pouvoir à Mme ROSE-TÊTU), MM. GUÉRIN (pouvoir à Mme ROY), VITRY (pouvoir à M. TAUFOUR), Mmes BECKER (pouvoir à M. PRADAT), HAMADI (pouvoir à M. GEST), MM. THÉVENIAUD, VINDEVOGEL se sont excusés. MM. DOMISE, SANGLARD, JEUNIAUX, Mme MARCHAND.

La séance a été **ouverte** à 18 H 09.

Mouvements arrivées : Mme BRUNEL (pouvoir de Mme BOHAIN) et M. DUFLOT sont arrivés à 18h13 (point n° 3), Mme VERRIER (pouvoir de M. JARDÉ) est arrivée à 18h18 (point n° 3), M. LORIC est arrivé à 18h21 (point n° 3), Mme DJAROUNE est arrivée à 18h25 (point n° 3), Mme DERIVERY est arrivée à 18h29 (point n° 3), M. BARA est arrivé à 18h31 (point n° 5), Mme NOUAOUR est arrivée à 18h32 (point n° 5), M. DUMEIGE est arrivé à 18h37 (point n° 7), M. SAVREUX (pouvoir à M. DÈCLE) est arrivé à 19h30 (point n° 20), Mme ROSE-TÊTU (pouvoir de Mme GIRARD) est arrivée à 19h34 (point n° 22), Mme ROY (pouvoir de M. GUÉRIN) est arrivée à 19h40 (point n° 27).

Mouvements départs : M. RIFFLART (pouvoir à Mme BOUCHEZ) a quitté la séance à 19h59 (point n° 30).

La séance a été **levée** à 20 H 17.

M. GEST : Je déclare la séance ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

M. Olivier JARDÉ	donne pouvoir à	Mme Annie VERRIER
Mme Florence RODINGER	donne pouvoir à	Mme Véronique CLECH
Mme Caroline BOHAIN	donne pouvoir à	Mme Anne-Sophie BRUNEL
Mme Isabelle RAMBOUR	donne pouvoir à	M. Jean-Paul CHAMPION
M. Bruno BARDET	donne pouvoir à	M. Pascal TONNELIER
Mme Caroline GIRARD	donne pouvoir à	Mme Valérie ROSE-TÊTU
M. Michaël GUÉRIN	donne pouvoir à	Mme Mathilde ROY
M. Claude VITRY	donne pouvoir à	M. Hubert TAUFOUR
Mme Evelyne BECKER	donne pouvoir à	M. Julien PRADAT
Mme Sonia HAMADI	donne pouvoir à	M. Alain GEST
M. Pierre SAVREUX	arrivera en retard et donne pouvoir à	M. Paul-Eric DÈCLE
M. Philippe THÉVENIAUD	s'excuse	
M. Laurent VINDEVOGEL	s'excuse	
Mme Marie-Christine ZOUINI	siège pour la commune de	Sains-en-Amiénois

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. GEST : Thomas LHERMITTE étant présent, je considère qu'il est parfaitement qualifié pour être secrétaire de la séance, si vous en êtes d'accord.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.

M. GEST : Je vous informe que nous n'avons reçu pour cette séance ni vœu ni question orale. Je précise également que notre prochaine séance se déroulera à 18 heures le jeudi 26 juin prochain ici même.

3.1 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT. RAPPORT THEMATIQUE REGIONAL DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES HAUTS-DE-FRANCE SUR LE FINANCEMENT DES TRANSPORTS URBAINS EN HAUTS-DE-FRANCE.

M. GEST : J'ai une communication qui concerne le rapport thématique régional de la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France sur le financement des transports urbains en Hauts-de-France. Il s'agit donc bien d'une enquête réalisée par la Chambre Régionale des Comptes à l'échelle des Hauts-de-France. Bien entendu, à travers cette étude, il a été abordé et regardé le fonctionnement de nos propres transports urbains. Par courrier en date du 19 mars dernier, la Chambre Régionale des Comptes a transmis son rapport thématique régional sur le financement des transports urbains en Hauts-de-France. Conformément aux dispositions du code des juridictions financières, ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante qui en

prend acte. Pour ce qui concerne plus précisément Amiens Métropole, deux remarques ont été formulées sur lesquelles la collectivité a répondu par courrier.

Concernant l'avancement du Plan de Mobilité, il a été répondu que notre assemblée a délibéré le 30 janvier 2025 pour engager la procédure d'élaboration du Plan de Mobilité d'Amiens Métropole. La réalisation d'une enquête Mobilité labellisée EMC² entre octobre 2023 et février 2024 a constitué une étape préliminaire du projet. Pilotée par le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, cette enquête permettra d'alimenter la phase de diagnostic du Plan de Mobilité. Ce projet traduit la volonté d'Amiens Métropole de doter son territoire d'un cadre de référence en matière de mobilité, aligné sur les objectifs de décarbonation des transports et de report modal vers les solutions alternatives à la voiture individuelle. Concernant la stratégie d'investissement et de renouvellement du parc de bus, il a été répondu qu'une stratégie claire et volontariste a été définie lors du Comité de pilotage du 23 février 2024. Amiens Métropole s'engage à renouveler progressivement son parc de bus afin de réduire son empreinte environnementale tout en assurant un service de transports publics performant et accessible. Ainsi, entre 2025 et 2030, la collectivité prévoit l'acquisition de 40 nouveaux bus fonctionnant exclusivement au biogaz. Cette initiative s'inscrit dans une démarche plus globale d'investissements en faveur d'une mobilité plus durable, en cohérence avec les objectifs nationaux et régionaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il nous appartient donc de prendre acte de ce rapport et des réponses que nous avons formulées.

DONT ACTE

Je suis, par ailleurs, amené à vous faire une deuxième communication puisque deux médias se sont récemment intéressés au dossier du Pont Barni suite à des déclarations d'un conseiller départemental. L'un des médias n'ayant pas jugé bon de connaître notre avis et l'autre ayant résumé mes propos à des éléments subsidiaires, je suis amené à faire devant vous une mise au point, et ce d'autant plus que je vous dois des comptes sur un dossier pour lequel nous avons pris des décisions collectives, et je crois même, en l'espèce, à l'unanimité.

Je voudrais donc vous rappeler quelques éléments concernant ce Pont Barni, construit entre 1882 et 1886. L'entretien de l'ouvrage a été réalisé par la SNCF jusqu'en décembre 2008. Ensuite, la jurisprudence étant constante sur ce plan, la SNCF a fait remarquer que l'ouvrage ne lui appartenait pas et qu'il revenait à Amiens Métropole d'en assurer les travaux d'entretien. En effet, la jurisprudence constante du Conseil d'Etat indique que les ponts appartiennent au détenteur de la voie portée. J'ai connu cela au Conseil Départemental, à Voies Navigables de France, c'est imparable, c'est donc ainsi que les choses se passent. En 2012 était constatée une absence d'étanchéité sous les trottoirs ayant accéléré la dégradation de la dalle béton. Et ce qu'a donc souhaité Amiens Métropole à cette époque, c'est d'essayer de montrer la part prise en responsabilité par la SNCF, qui était chargée jusque-là de l'entretien et qui, manifestement, n'a sans doute pas mis tous les moyens nécessaires pour en assurer un entretien correct. A l'époque, Amiens Métropole a également mandaté l'ECP, organisme national bien connu, afin de réaliser un diagnostic de l'état de l'ouvrage, et qui a acté le fait qu'il était raisonnable d'envisager sa reconstruction.

Une requête en référé a été déposée par Amiens Métropole en 2013 auprès du Tribunal Administratif à l'encontre de RFF et SNCF, avec comme objectif de démontrer le défaut d'entretien de l'ouvrage afin d'obtenir à minima une participation financière aux travaux. Une loi est sortie en 2014 qui précise que pour les nouveaux ouvrages, l'ensemble des charges incombent au propriétaire de l'infrastructure et que la répartition éventuelle avec d'autres partenaires s'effectue en tenant compte de la capacité technique, en l'occurrence d'Amiens Métropole, de sa capacité financière, et de l'intérêt retiré de la nouvelle infrastructure. C'est

évidemment l'intérêt de la collectivité puisque passent sur ce pont, exclusivement d'ailleurs, les bus. Lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités en 2014, dès octobre nous avons écrit à RFF pour leur proposer une réunion de travail afin d'essayer d'obtenir un accord de financement ou une assistance à maîtrise d'ouvrage, proposer plusieurs scénarii d'aménagement et établir une convention entre Amiens Métropole et RFF permettant de définir cette fameuse répartition des charges. RFF a répondu en décembre 2014 qu'il refusait toute participation financière aux travaux de remise en état. C'est une première fois. Je le dis puisqu'on nous a reproché de ne pas avoir sollicité la SNCF, ce qui est un énorme mensonge, mais il n'y a pas que celui-là.

En 2019, la SNCF a fait valoir la possibilité de prolonger la durée de vie de l'ouvrage d'une douzaine d'années en réalisant des travaux d'étanchéité. Nous avons réalisé ces travaux d'étanchéité, et pourquoi les avons-nous réalisés pendant ce mandat ? Tout simplement parce que nous avons voté collectivement une Autorisation de Programme de 1,7 million d'Euros, lesquels ont été mis en œuvre pour partie, ayant été financés pour une part sur une ancienne Autorisation de Programme et pour une seconde part sur l'Autorisation de Programme votée en 2021, ce qui démontre clairement qu'il y avait une ligne budgétaire, contrairement à ce qui a également été dit. Ces travaux d'étanchéité ont donc été réalisés pour répondre aux sollicitations et aux avis des différents experts, sachant qu'il y a eu de nombreuses expertises, des avis techniques qui, parfois, se contredisaient d'ailleurs, mais il y a au moins eu un accord sur un minimum que nous avons mis en œuvre.

Aujourd'hui, nous avons utilisé une partie de ces crédits pour choisir une assistance à maîtrise d'ouvrage, à savoir le CEREMA, organisme bien connu, qui va continuer de nous assister dans les mois et les années qui viennent. Il a toujours été dit que ce mandat serait concerné par des études préalables et que la réalisation des travaux, donc inévitablement la réfection du pont, sera programmée sur le mandat suivant. Cela a toujours été clairement indiqué, il n'y a eu aucun doute à ce sujet. Ce n'est donc pas une bombe à retardement, comme a pu le dire le conseiller départemental pour bien inquiéter les citoyens. C'est exactement la mise en œuvre de ce que nous avons collectivement décidé. Et donc, aujourd'hui, nous avons un calendrier d'actions sur lequel il faudra d'ailleurs encore batailler avec la SNCF car cette dernière demande trois ans pour étudier les répercussions des travaux sur le trafic ferroviaire. Comme me le précisait il y a quelques heures un ancien de la maison, lorsqu'un accident ou un incident ferroviaire se produit, il ne faut pas trois ans pour réaliser les études, elles sont réalisées en urgence. Inévitablement, quels que soient les responsables de notre collectivité dès 2026, il faudra discuter ce point avec la SNCF, même si entretemps des études complémentaires sont réalisées. C'est un budget de l'ordre de 15 à 20 millions, on ne sait pas trop. Au départ, il était question de 10 millions, puis 15, aujourd'hui ce doit être minimum 20 millions.

Je tenais à faire cette mise au point car je trouve très déplaisant, pour ne pas dire plus, de vouloir inquiéter inutilement les habitants. A titre personnel, je ne vais pas prendre le risque et m'amuser avec la sécurité des citoyens, car je sais qui engage sa responsabilité sur un tel dossier. On ne s'amuse pas avec cela. J'ai aussi suffisamment d'expérience politique pour savoir que les élections municipales approchant, nous allons voir revenir les propos démagogiques, voire mensongers. Je le dis très tranquillement, je ne laisserai rien passer. Et je ne doute pas que les médias relateront avec autant de précision les propos de ceux qui agissent comme de ceux qui se contentent de parler. Les dossiers sont ouverts, je suis prêt à en discuter avec n'importe lequel d'entre vous, c'est normal, nous mettons en œuvre une politique que nous avons défendue collectivement. Renaud DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Merci, Monsieur le Président, d'avoir abordé ce point spontanément. Je partage votre avis sur le fait que cela ne nécessitait pas une polémique et une attaque gratuite du

conseiller départemental dont vous parlez, puisque n'importe quel autre maire ou président à votre place aurait eu ce sujet à traiter, à repousser, en tout cas à gérer au mieux. Donc merci pour ces précisions. La question que je vous pose, et si je vous la pose c'est que je n'ai pas la réponse, peut-être l'avez-vous déjà, même si vous nous avez dit que des études vont être réalisées. Les Amiénois ont bien vu le temps nécessaire pour refaire ne serait-ce qu'une passerelle au-dessus du sport nautique, au niveau des hortillonnages, soit presque deux ans. On imagine nécessairement l'énorme impact que la fermeture du bas de la rue Jules Barni va avoir. Comment appréhender les choses, comment imaginer des contournements, comment imaginer ce qu'il va se passer. Au-delà de l'aspect financier, que vous avez évoqué et qui est colossal, cela va être un bazar sans nom. Sur le sujet, avez-vous déjà mandaté nos services de voirie, infrastructures, etc. pour commencer à y réfléchir ? Second point en conclusion, cela fait deux conseils où nous évoquons la SNCF. La dernière fois, il s'agissait du parking de la gare de Longueau. Là encore, elle refuse de participer. Je pense que le moment sera venu de forcer un peu plus le trait avec eux et de leur expliquer que les habitants de la Métropole sont aussi leurs clients et que ces derniers les font vivre. On a de plus en plus de problèmes avec la SNCF, au-delà des retards, du mal être créé chez les habitants qui vont travailler chaque jour à Paris ou à Lille. Nous avons vraiment un sujet avec cette entreprise.

M. GEST : Cher collègue, sur le dernier point, je ne suis pas loin de partager votre avis, mais je ne suis pas là pour régler des comptes avec cette maison. Je constate, car les dossiers se succèdent effectivement, que cette entreprise a une capacité à encaisser les critiques très au-dessus de la moyenne. Mais malheureusement, cela ne produit pas de résultat derrière. Le problème de Longueau est un peu différent puisqu'ils étaient prêts à faire, à condition de rendre le parking payant. Et c'est donc une volonté politique que nous avons exprimée de ne pas le rendre payant. A ce dossier Barni s'ajoutera le dossier du pont Warmé, dont Annie VERRIER pourrait vous parler mais c'est un dossier municipal, et le problème de la couverture du trou. Ce pont mérite aussi beaucoup d'attention et peut-être une réfection. De manière générale, vous le savez puisque vous votez des crédits pour cela, il y a encore des ponts de moindre importance qui font l'objet de travaux, car on ne laisse pas des ponts à l'abandon. On sait bien qu'à chaque fois que des travaux de cette nature sont réalisés, cela n'apporte pas grand-chose au citoyen de base, sauf que nous le faisons pour sa sécurité. Quant aux mesures à prendre, vous avez raison. Aujourd'hui, les bus traversent en alternance et sont les seuls véhicules à traverser ce pont. Dès lors qu'il y aura des travaux, il faudra envisager autre chose. Nous avons déjà eu cette discussion avec celui qui a de nouveau remporté la DSP, car pendant la durée de cette DSP, il faudra bien évidemment faire avec, ce qui aura une incidence sur le fonctionnement des transports urbains. A ce jour, aucune décision n'est prise, mais des réflexions sont déjà en cours. Nous savons d'avance qu'il n'y a pas des milliers de solutions alternatives et c'est évident que ce sera perturbant, mais je ne suis pas magicien, je ne sais pas très bien, et demain, qui que ce soit n'aura pas non plus une solution toute trouvée, mais il faudra évidemment en débattre.

Je tenais vraiment à vous donner ces précisions et vous dire qu'il faut être sérieux en politique et que ce n'est pas en multipliant les projets démagogiques, irréalisables, que l'on va reconquérir l'opinion publique de notre pays. Quand on accède aux responsabilités, il faut savoir à quoi on est confronté. Il y a ici 39 maires minimum qui ont ce type de sujet à régler, d'importance plus ou moins grande. Il ne faut pas dire n'importe quoi, on se doit d'avoir un discours honorable vis-à-vis de l'ensemble de nos concitoyens.

4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MARS 2025. APPROBATION.

M. GEST : Ce procès-verbal a été mis à disposition de chaque membre de l'assemblée. Quelqu'un souhaite-t-il faire une observation ?

5 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE RENDU.

M. GEST : Conformément à la délibération m'accordant la délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 20 mars et le 5 mai 2025. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur ce sujet ?

MME DESBUREAUX : Bonsoir. Je souhaite intervenir à propos de l'attribution de marchés sur les "4 jours de Dunkerque". Hier, Amiens Métropole accueillait l'arrivée de la première étape des "4 jours de Dunkerque". Cela a été l'occasion d'un moment festif, sympathique pour les amoureux et amoureuses du sport et du cyclisme, et de voir quelques jolis plans de la ville d'Amiens et de ses alentours sur Wéo. Pour autant, la somme de 50 000 € versée à l'organisateur nous interroge, et ce notamment parce qu'elle fait peser le coût sur la collectivité alors même que c'est elle qui subit le plus de contraintes et de désagréments. Outre le côté agréable pour les quelques amateurs venus se presser autour du circuit et de la ligne d'arrivée, cela a aussi complètement enclavé certains quartiers amiénois pendant quelques heures, la circulation n'étant plus permise aux alentours du circuit. Cela a aussi impacté le réseau de bus avec des répercussions jusqu'à assez tard dans la soirée. Par ailleurs, dans la convention passée avec l'organisateur, les engagements de la Métropole sont nombreux et contraignants, à savoir mise à disposition d'agents, fourniture et installation de matériels, aménagements de la chaussée, des locaux, se conformer au calendrier de l'organisateur, etc. En échange de cela, et donc de 50 000 €, les seules obligations de l'organisateur ont été la prise en charge du service d'ordre, une association d'Amiens Métropole à la notoriété de l'événement, des invitations et accréditations pour quelques VIP. Le chien est maigre. Or, nous tenons à faire remarquer que s'il pourrait nous être rétorqué sur la question du Tour de France, que nous n'avons pas évoqué, sa dimension mondiale, ce n'est pas vraiment le cas des "4 jours de Dunkerque". S'il s'agit d'une course importante pour les équipes et les cyclistes, sa notoriété et sa visibilité publique sont faibles, et à moins d'être branchés sur Wéo, TVR Rennes 35 ou Vosges TV, des canaux très confidentiels, les Français n'ont rien vu d'Amiens, les principaux médias spécialisés évoquant à peine Amiens et n'en montrant aucun plan quand ils daignaient évoquer la course, et les médias généralistes n'en parlant évidemment pas. Les retombées pour Amiens Métropole en termes d'image et de notoriété ne peuvent être que quasi-nulles.

Quant au fait de proposer un événement festif et populaire aux Amiénois, c'est plutôt bien sur le principe, et certaines et certains d'entre elles et d'entre eux ont répondu à l'appel, mais il n'y avait pas non plus une foule dense, et pour cause, un mercredi en plein après-midi beaucoup de gens travaillent. Il n'est pas question pour nous de faire le procès de la Métropole, ce n'est pas elle qui fixe les prix et elle est quelque peu tenue par les exigences de l'organisateur si elle veut faire venir un tel événement pour sa population sur son territoire. Mais on peut tout de même s'interroger sur le retour sur investissement, pas seulement financier, d'une telle dépense. Nous souhaitons donc ouvrir un débat plus large que le simple cas amiénois. Faut-il que les collectivités cèdent continuellement aux organisateurs, perpétuant de fait cette façon de faire ?

M. GEST : Madame DESBUREAUX, je crois que vous n'avez pas très bien écouté ce que j'ai dit à l'instant, c'est-à-dire qu'il faut essayer d'éviter la démagogie sur tous les sujets. Je peux faire ce que vous venez de faire, c'est très simple, on ne fait rien, on ne fait pas d'organisation, et cela ne nous coûtera rien. Vous ne pouvez pas dire que c'était sympathique, populaire, et en même temps dire que l'on paie. Savez-vous quel est le budget des "4 jours de Dunkerque" ?

C'est 2 millions d'Euros, et la participation d'Amiens Métropole est de 40 000 €. Et cela a été voté dans l'ensemble du budget et dans l'enveloppe "sport" d'Amiens Métropole. On peut effectivement décider de ne jamais rien organiser, c'est une solution. Mais j'ai vu hier pas mal de monde, y compris à Saveuse et à Dreuil-lès-Amiens. C'est un spectacle gratuit, offert à la population, et on s'aperçoit que, contre vents et marées, le cyclisme reste extrêmement populaire. Nous avons le départ de la quatrième étape du Tour de France le 8 juillet prochain, ce qui a également un coût, on ne l'a jamais caché. Vous avez raison, la renommée des "4 jours de Dunkerque" n'égale pas celle du Tour de France, mais c'est quand même une épreuve internationale extrêmement importante, ce ne sont pas des petits coureurs qui étaient là hier. Encore une fois, on peut en faire des tonnes dans la démagogie, vous pouvez continuer, je ne pense pas que ce soit payant, car les personnes qui étaient là hier étaient bien contentes finalement qu'on leur donne la possibilité d'y être. Et puis je ne vois pas trop le rapport avec la question, mais cela n'a pas d'importance.

DONT ACTE

6 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE CREMATORIUM. GROS ENTRETIEN DU CREMATORIUM. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2025.

M. GEST : Chaque année, le crématorium nécessite une série d'opérations d'investissement pour lesquelles une Autorisation de Programme a été instituée. Pour l'année 2025, je vous propose d'approuver l'affectation de crédits de paiement à hauteur de 43 000 € hors taxes pour l'installation d'un columbarium et l'achat de matériels divers nécessaires au fonctionnement du quotidien.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), MM. PRADAT, DÉCAVÉ, BARA, VOULMINOT, BAÏS, et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

7 - ACTIONS D'ANIMATION ET DE PROMOTION. SOCIETE DES COURSES. SUBVENTION. ANNEE 2025. CONVENTION.

M. GEST : Les manifestations que la Société des courses d'Amiens organise attirent des professionnels renommés et des spectateurs passionnés, en accueillant des événements très prisés et bénéficiant d'une couverture médiatique nationale, notamment par l'organisation du Grand prix régional dénommé Grand Prix d'Amiens Métropole, qui aura lieu le samedi 4 octobre 2025. C'est pourquoi je vous propose de lui accorder cette année une subvention de 25 000 €. Il conviendrait d'approuver la convention de versement de cette subvention et de m'autoriser à la signer. A noter que la Ville d'Amiens soutient également cette association par le versement d'une subvention identique votée au Conseil municipal du 29 avril, et que c'est seulement une partie de la recette que nous percevons de l'hippodrome, qui doit être de l'ordre de 120 000 €, Ville d'Amiens et Métropole confondues. Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

MM. DUFOUR, DARRAGON, SAVREUX (pouvoir à M. DÈCLE), LELEU, DUFLOT, et Mmes SAVARIEGO, BRUNEL (pouvoir de Mme BOHAIN), DELÉTRÉ n'ont pas pris part au vote.

8 - CAMON. PARCELLE SECTION P N° 661. RESILIATION DU BAIL RURAL AU PROFIT DE MONSIEUR PIERRE PECOURT.

M. GEST : Dans la cadre de l'opération de l'extension de la Zone d'Activités de la Blanche Tâche, Amiens Métropole a acquis en 2009 la parcelle cadastrée section P n° 654, à Camon, d'une surface totale de 2 ha 91 a 39 ca. Suite à une division parcellaire permettant la création de la Voie Verte de Camon, cette dernière est maintenant référencée section P n° 661. En juillet 2016, une partie de cette parcelle (2ha 52a) a été louée par bail rural à long terme au profit de Monsieur Pierre PÉCOURT, agriculteur. En septembre 2024, Monsieur PÉCOURT a informé Amiens Métropole qu'il cessait définitivement son activité agricole et, en ce sens, je vous propose d'approuver la signature d'un acte de résiliation de bail prenant effet à la fin de l'année culturale 2024. A noter que depuis le 1^{er} janvier la parcelle a été proposée à la location à un jeune agriculteur. Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

9 - SAINT-SAUFLIEU. CONVENTIONS RELATIVES A LA BIBLIOTHEQUE ET AU TENNIS DE TABLE. AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE REMBOURSEMENT.

M. GEST : La commune de Saint-Sauflieu a transféré à Amiens Métropole en 2007 ses biens relevant d'une compétence communautaire : le stade de football (terrain et vestiaires), le terrain de tennis, le terrain de pétanque et la bibliothèque. Depuis, l'intérêt communautaire du terrain de tennis et du terrain de pétanque a été dénoncé en 2019. Et en 2021, la collectivité a confirmé l'intérêt communautaire du stade de football et de la bibliothèque ainsi que de l'activité de tennis de table dans la salle des fêtes municipale. Une convention pour le remboursement des frais que la commune engage pour l'entretien de ces équipements et des espaces verts des voiries d'intérêt communautaire avait été conclue. Je vous propose aujourd'hui de dénoncer l'intérêt communautaire de la bibliothèque de Saint-Sauflieu et de mettre à jour les conventions passées avec la commune. Un avenant n° 1 à la convention de remboursement mettra fin aux remboursements relatifs au stade de football et à ses vestiaires, celui-ci n'étant plus utilisé. Des conventions « d'actions de soutien au développement sportif et culturel » sont à conclure avec la commune pour les activités « Tennis de table » et « Bibliothèque » dans des bâtiments communaux. Ces conventions permettent de régir les obligations respectives de Saint-Sauflieu et d'Amiens Métropole pour l'entretien, le fonctionnement et les éventuels travaux de ces bâtiments. Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

10 - ALLONVILLE. INTRACTING. REMBOURSEMENT DES LANTERNES ACHETÉES PAR LA COMMUNE. CONVENTION.

M. DESSEAUX : Amiens Métropole a programmé le remplacement des lanternes d'éclairage public des voies métropolitaines de la commune d'Allonville par du matériel plus performant sur le plan de la consommation énergétique (lanternes LED), dans le cadre du dispositif Intracting. De son côté, la commune d'Allonville a également programmé le remplacement des lanternes d'éclairage public de ses voies communales. A des fins de cohérence de matériel sur le territoire, la commune d'Allonville a passé un marché de fourniture pour l'achat de l'ensemble des lanternes nécessaires sur la commune. Il convient donc qu'Amiens Métropole rachète à la commune d'Allonville les lanternes à poser sur les voies d'intérêt communautaire dont le montant s'élève à 17 378,75 € HT. A noter qu'Amiens Métropole règlera cette somme sur son montant hors taxes et que la commune touchera le Fonds de Compensation de la TVA. Je vous

propose donc d'approuver et d'autoriser la signature d'une convention fixant les modalités de ce rachat.

M. GEST : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

11 - CAMON. RECONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT EN SURPLOMB DU 105, RUE MARIUS PETIT. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.

M. DESSEAUX : Le mur de soutènement situé entre la rue Marius Petit à Camon et la parcelle AK3 appartenant à Monsieur et Madame DANTEN s'avère en mauvais état. Afin d'assurer la stabilité du domaine public dont relève ce mur ainsi que la sécurité et la pérennité de cet ouvrage, il importe de procéder à sa reconstruction. Le coût est estimé à 45 000 € TTC, à la charge d'Amiens Métropole. Ce mur sera surplombé par une clôture dont la mise en place implique le dépôt d'une déclaration préalable de travaux. De plus, ces travaux impliquant d'intervenir sur une parcelle privée, je vous propose, d'une part, d'approuver et d'autoriser la signature du protocole transactionnel à intervenir avec Monsieur et Madame DANTEN définissant les modalités d'intervention de la collectivité pour cette opération et, d'autre part, d'autoriser Monsieur le Président à déposer la déclaration préalable de travaux auprès de la commune de Camon.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

12 - CREUSE. AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR SITUÉ CHEMIN DU BOIS / RD 162. FONDS DE CONCOURS. CONVENTIONS.

M. DESSEAUX : La RD 162 est une route départementale qui relie la gare de Bacouël à la voie de liaison verte (Amiens-Poix). Cette voie constitue un shunt pour de nombreux véhicules et poids lourds, pour éviter la partie payante de l'A16 qui rejoint l'A29. Le carrefour de la RD 162 avec la rue du Bois est une zone qui reste à sécuriser dans la commune de Creuse du fait de sa fréquentation, des vitesses non adaptées et de l'étroitesse de la chaussée. Je vous propose d'approuver la réalisation, courant 2025, d'un plateau surélevé dans l'emprise des 3 branches du carrefour qui permettrait de casser les vitesses et conduirait à des courbes de virage plus adaptées. Ces travaux se situant sur la route départementale (RD 162), il convient d'approuver une convention technique et financière établie avec le Département de la Somme. Le coût prévisionnel de l'opération est de 70 000 € TTC. Ces travaux peuvent être subventionnés par le Conseil Départemental à hauteur de 40% du montant hors taxes des dépenses, soit une subvention de 23 333,30 € HT et un reste à charge pour Amiens Métropole de 35 000 € HT duquel serait déduite la participation financière de la commune de Creuse au titre d'un fonds de concours de 30% du montant hors taxes des travaux sur la charge nette de ces derniers, pour environ 10 500 € HT. Je vous propose donc également d'approuver et d'autoriser la signature d'une convention de fonds de concours avec la commune de Creuse.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE se sont abstenues.

**13 - POULAINVILLE. EFFACEMENT DES RESEAUX CHEMIN DE PERRIOT ET RUE BEAUQUESNE.
TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE. CONVENTION.**

M. DESSEAUX : La commune de Poulainville souhaite engager en 2025 des travaux d'effacement des réseaux de distribution d'énergie électrique, d'éclairage public et de communication électronique sur sa commune, chemin de Perriot et rue de Beauquesne, deux voies classées d'intérêt communautaire. Le projet prend en compte l'intégralité des aménagements d'effacement des réseaux, à savoir : les travaux de génie civil ; la dissimulation du réseau électrique basse tension ; la dissimulation du réseau d'éclairage public, y compris la fourniture et pose des équipements (candélabres, lanternes) et la dissimulation du réseau de communications électroniques. La commune de Poulainville a décidé de financer l'opération estimée à la somme de 246 045,89 € TTC dans son intégralité, en partenariat avec Territoire d'Energie Somme afin de bénéficier d'une subvention. Afin d'assurer sa réalisation et sa bonne coordination, je vous propose de transférer temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération à la commune de Poulainville en approuvant et en autorisant la signature de la convention annexée à la délibération.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

**14 - SITE D'AMBONNE. CONCESSION DE LOGEMENTS DE FONCTION. MODIFICATION DE LA
DELIBERATION DU CONSEIL D'AMIENS METROPOLE DU 5 JUILLET 2012.**

MME FOURE : Conformément aux dispositions du Code Général de la Fonction Publique, Amiens Métropole a délibéré le 5 juillet 2012 afin de fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué. Celui-ci peut être concédé gratuitement, ou moyennant une redevance, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice des emplois ouvrant droit à un logement de fonction. La réorganisation du service au sein de la station d'épuration Ambonne a mis en évidence la nécessité d'adapter les postes concernés par l'astreinte, et en ce sens, je vous propose d'approuver cette délibération modificative afin d'étendre cette liste, spécifiquement pour cette catégorie, aux responsables de l'exploitation d'Ambonne, au responsable des stations extérieures, au chef d'unité, et enfin à l'automaticien.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

**15 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE TRANSPORT. AMENAGEMENT DU RESEAU DE
BUS, POINTS D'ARRETS ET ACCES. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.**

M. RENAUX : La mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements 2022-2026 nécessite de valider les opérations d'investissement dont la réalisation est prévue cette année. S'agissant des aménagements du réseau de bus, points d'arrêts et accès, je vous propose pour 2025 d'affecter des crédits de paiement à hauteur de 780 636 € (dont 20 636 € de report de 2024) afin de réaliser les opérations listées dans la délibération. Je vous épargne la lecture de la liste des opérations, mais je suis prêt à répondre à toutes vos questions.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), MM. PRADAT, DÉCAVÉ, BARA, VOULMINOT, BAÏS, et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

16 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE TRANSPORT. RENOUVELLEMENT DU MATERIEL ROULANT. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.

M. RENAUX : Pour cette deuxième Autorisation de Programme, je vous propose d'affecter en 2025 des crédits de paiement à hauteur de 4 millions d'Euros, destinés principalement à l'achat de 7 bus articulés roulant au biogaz pour les lignes N4 et la Liane et, dans une moindre mesure, à l'achat d'équipement embarqué pour les bus. Je vous précise que 62 778 € correspondent à du report de l'année 2024 pour le paiement des travaux relatifs à la pose d'un transformateur et à sa maintenance.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), MM. PRADAT, DÉCAVÉ, BARA, VOULMINOT, BAÏS, et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

17 - SERVICE DE VELOS EN LIBRE-SERVICE VELAM. NOUVELLE TARIFICATION A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2025.

M. RENAUX : Par délibération en date des 12 et 19 décembre 2024, la Ville d'Amiens et Amiens Métropole ont confié la concession pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation des mobiliers urbains, publicitaires et non publicitaires, ainsi que l'exploitation du système VELAM à la société JC DECAUX pour une durée de 16 ans prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2025. La mise en place du nouveau service VELAM, étendu et modernisé, nécessite une adaptation de sa grille tarifaire, notamment du fait de l'intégration de vélos à assistance électrique qui représenteront 60% de la flotte. Je vous propose donc d'approuver la nouvelle grille tarifaire pour l'utilisation des VELAM par les usagers, applicable à compter du 1^{er} juillet 2025, dont le détail est précisé dans la délibération. A noter que les abonnements en tarifs réduits sont réservés aux moins de 26 ans et aux bénéficiaires du RSA.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

M. BARA : Monsieur le Président, chers collègues, une question toute bête. Les quartiers prioritaires n'ont pas de zone VELAM, et je me posais la question de savoir si les villages de la Métropole bénéficiaient de ce service.

M. GEST : Non. On va vous expliquer pourquoi.

M. BARA : C'est dommage. Et je vous jure que ce n'est pas de la démagogie, on aime le vélo.

M. GEST : Là, je ne dis pas que c'est de la démagogie, c'est une question tout à fait légitime.

M. RENAUX : Tout d'abord, ce dossier prend initialement sa source dans la ville d'Amiens, sur la base d'une compétence exercée par la ville d'Amiens. Vous avez d'ailleurs probablement vu ce

sujet lors d'un conseil municipal de la Ville d'Amiens. Ensuite, comme l'ensemble de la mobilité est une compétence d'Amiens Métropole, il y a par voie de convention la gestion de service afin de ne pas complexifier les choses. C'est la raison de cette délibération. L'exploitation est intégrée dans l'ensemble de la politique de la Mobilité. Il y avait auparavant une vingtaine de stations, ce nombre est doublé dans le cadre du nouveau contrat. Des discussions, des échanges ont eu lieu dans le cadre de ce nouveau contrat avec les sociétés ayant répondu. Celles-ci ont fait des propositions. Tout cela a été vu. Et il y a, évidemment, une exploitation commerciale du service avec, d'un côté, les recettes de la Ville d'Amiens qui permet à l'exploitant d'utiliser les supports publicitaires et de financer ce service. Et il y a, dans ce cadre, une gestion puisqu'il faut que les stations VELAM soient alimentées, en veillant à les alimenter en proportion pour accueillir de l'électrique, du mécanique. Et il y a des flux générateurs. Ce maillage est beaucoup plus large qu'auparavant, vers le sud, mais également en bordure du secteur nord, soit 42 ou 43 stations contre 22 précédemment. Ce service est une compétence municipale, il ne peut être métropolitain puisqu'il est géré à partir d'une ressource issue des emplacements publicitaires sur le territoire de la Ville d'Amiens. J'espère que ma réponse est assez complète.

M. GEST : Je précise que cela n'a aucun rapport avec le fait que ce soit des quartiers prioritaires ou non. Pour que le service soit équilibré - c'est en tout cas le regard que porte cette société - il faut un potentiel d'utilisateurs. La critique qui leur était faite auparavant était de ne pas aller très loin par rapport au centre-ville. Le périmètre s'est élargi, mais plus on s'éloigne, a fortiori dans les communes hors Amiens, moins cela fonctionne.

M. BARA : Si je prends l'exemple du secteur Ouest, au Camping des Cygnes, axe direct sur la Somme, le vélo est bien présent. C'est pour dire qu'à un moment donné, il faut aussi situer ces points stratégiques qui peuvent être des zones rentables.

M. GEST : On s'aperçoit que les gens qui viennent au camping s'y rendent en voiture et amènent souvent leur vélo. De plus, l'alternative est aussi de louer un Buscyclette.

M. BIENAIME : Juste pour compléter le raisonnement global, nous avons 10 stations qui sont des stations "mobiles", c'est-à-dire qu'aujourd'hui nous avons fait le choix d'avoir ces 10 stations que nous avons implantées dans des zones où nous espérons qu'il y aura de l'activité, et si, par hasard, on constate que certaines stations ne fonctionnent pas suffisamment, nous aurons la possibilité de les déplacer et donc de les positionner à d'autres endroits où un besoin s'exprimera peut-être.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE, BECKER (pouvoir à M. PRADAT), MM. PRADAT, DÉCAVÉ, BARA, VOULMINOT, BAÏS, et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

18 - SERVICE DE TRANSPORTS AMETIS, TAAM ET BUSCYCLETTE. NOUVELLE TARIFICATION A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2025.

M. RENAUX : Le contrat de Délégation de Service Public de transports urbains et des services annexes, approuvé en conseil du 19 décembre 2024, prévoit une évolution annuelle des tarifs tous les 1^{er} juillet au moyen d'un coefficient calculé sur la base de l'indice des prix à la consommation. Ce coefficient est appliqué à chaque élément de la grille tarifaire, et les valeurs de titres ainsi obtenues font l'objet d'un arrondi.

Je vous propose donc d'approuver les modifications tarifaires présentées dans le projet de délibération pour les services Ametis, Buscyclette, et le service de transport de substitution TAAM (Transport Adapté Amiens Métropole) dédié aux personnes à mobilité réduite, lequel doit être soumis aux mêmes évolutions de tarifs que celles qui concernent le réseau de transport urbain. Ces modifications portent sur une augmentation d'environ 2% de tous les titres payants Ametis et TAAM, afin de prendre en compte l'inflation et pour garantir le maintien d'un taux de couverture du budget annexe Transport supérieur à 10%. Je souligne que le parangonnage réalisé permet de mettre en avant que l'évolution tarifaire ne modifie pas le constat de tarifs pleins souvent inférieurs à ceux pratiqués sur des réseaux comparables, outre le fait que la tarification solidaire mise en place est l'une des plus avantageuses constatée ; le Quotient Familial 1 ne subit d'ailleurs aucune évolution. En 2024, 48,5% du trafic (hors samedi) a été réalisé par des titres gratuits. En ajoutant la fréquentation du samedi gratuit (qui ne nécessite pas d'acte de validation), cette part avoisine environ les 60% de la fréquentation globale du réseau.

M. GEST : Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Désolée, c'est peut-être un peu trop de démagogie pour vous, mais il faut bien que je m'exprime de temps en temps.

M. GEST : Mais vous n'allez pas nous le sortir à chaque fois.

MME DESBUREAUX : Depuis le temps, nous avons bien compris que vous ne feriez pas le choix de la gratuité le mercredi, mais ce n'est pas une raison pour nous de continuellement augmenter les tarifs, bien au contraire, d'autant que le ticket unitaire est déjà l'un des plus chers de la région. Vous aurez beau jeu de nous ressortir la tarification solidaire, mécanisme louable, nous le reconnaissons, à défaut de gratuité, pour expliquer ces prix pour les personnes payant plein tarif, mais en utilisant le calculateur du quotient familial sur le site d'Ametis, nous avons noté qu'un couple sans enfant doit avoir un revenu fiscal de référence inférieur à 937 € par mois pour la gratuité, et inférieur à 1 500 € pour bénéficier de la tarification sociale. Or, en 2017, selon le Centre d'Observation de la Société, le seuil de pauvreté d'un tel type de ménage était de 1 550 € net d'impôt, et cela n'a pas pu baisser depuis étant donné la conjoncture. Si le revenu fiscal de référence et le revenu net d'impôt ne sont pas strictement égaux, on peut quand même imaginer qu'on peut être pauvre et payer plein pot. Et ce plein pot est loin d'être donné, comme on l'a dit plus haut. Et si au moins les usagers payaient pour une qualité de service supérieure, mais en l'état, entre retards et bus annulés, le tout avec une communication douteuse parfois sur les aléas du trafic et une desserte manquante, particulièrement à l'ouest du territoire, cela fait cher le service dégradé. Enfin, en regardant dans le détail les amendes forfaitaires, une chose nous a sauté aux yeux, c'est celle de 70 € pour la présentation d'un titre périmé. Si cela peut s'expliquer en soi, encore faudrait-il que les usagers soient informés de façon plus compréhensible de l'existence de cette date de péremption des titres.

M. GEST : Jean-Claude RENAUX.

M. RENAUX : Pour le coup, c'est un peu démago quand même parce que chaque fois que l'on contracte un abonnement, on sait, et les services de communication font des rappels. Sur la question de la gratuité, je vous invite à prendre connaissance du rapport qu'Alain GEST a présenté en début de séance sur l'étude des autorités organisatrices des transports sur les Hauts-de-France, et notamment à partir de la page 34 sur les questions de la gratuité et sur les modes de financement du transport. Il comporte des éléments très intéressants. Tout d'abord, sur la question de la gratuité, il existe différents types de gratuité, différents niveaux. Nous concernant, il y a la gratuité du samedi qui a été mise en place dans une optique politique de

favoriser le premier centre commercial d'Amiens qu'est le centre-ville, il ne faut jamais l'oublier. Et il y a la navette cœur de ville, qui dépasse même un peu le cœur de ville, qui est aussi un moyen de transport gratuit mis à disposition. Sur la question de la qualité et de la pertinence de la tarification solidaire mise en place par la Métropole amiénoise, nous avons un des Quotients Familiaux les plus faibles, ce qui explique d'ailleurs le nombre important de bénéficiaires de la gratuité des transports. Il y a trois Quotients Familiaux, donc une prise en compte des différents revenus, trois catégories de population bénéficiant totalement ou partiellement de la gratuité. Il s'agit d'un système juste. Je me permets d'ailleurs de reprendre les propos d'un certain Karl Marx : "de chacun selon ses capacités à chacun selon ses besoins". C'est tout à fait cela, c'est-à-dire que la tarification solidaire est le système le plus équitable qui permet aux usagers de participer aux services de transports en fonction de leurs capacités financières, et pour les personnes les plus fragiles je crois que nous n'avons vraiment pas à rougir de notre tarification solidaire car elle est véritablement accompagnante et très large. En même temps, nous avons le souci de gérer au mieux les deniers publics. Il est d'ailleurs bien expliqué dans ce rapport en quoi ces services délégués sont des établissements commerciaux et, à un moment donné, pour pouvoir bénéficier de l'exonération de la TVA, par exemple, qui représente quand même quelques millions, il faut une action commerciale. Le rapport dit très clairement que cela revient à vouloir faire financer à l'Etat un service local alors que ce n'est pas sa compétence, et que tout cela ne pourra pas perdurer. Et qu'avoir un taux de couverture supérieur à 10% est la condition pour pouvoir bénéficier de cette exonération qui nous permet justement d'offrir ce service.

Vous dites qu'il n'est pas de bonne qualité. Nous sommes en première ligne pour recevoir les réclamations des usagers, nous avons un comité des partenaires qui se réunit une fois par an. Après le BHNS, du calage a été fait avec le réseau de proximité, un certain nombre de réformes sur le réseau de proximité ont été mises en place et aujourd'hui les réclamations sont vraiment à la marge. Après, il peut toujours y avoir des incidents sur les lignes, on le sait. La Chambre Régionale des Comptes fait remarquer qu'il n'y a pas véritablement de gratuité. Dans le système de la gratuité, l'usager ne paie plus mais c'est le contribuable qui paie. Au final, il y a forcément quelqu'un qui paie. Ce service est aujourd'hui majoritairement financé par l'entreprise à un double niveau. D'une part, le versement Mobilité où nous sommes au maximum de ce que nous pouvions faire, c'est-à-dire 2%, lequel est versé par toutes les entreprises de plus de 11 salariés. D'autre part, les entreprises doivent rembourser 50% du titre de transport à leurs salariés. Et ce service est donc très majoritairement financé, à près de 80%, par les entreprises. La recette usager est minime, loin d'être au niveau du coût moyen des transports, évalué entre 85 et 260 €, comme indiqué dans le rapport. Nous avons des tarifs, un réseau de transport avec quatre lignes fortes, une ligne moyennement forte, la Liane, et un réseau de proximité. Nous allons vous proposer d'améliorer encore en levant deux options, l'une étant d'améliorer le service pour les quartiers et communes périphériques.

Je pense que sur la question de la gratuité totale, chaque collectivité a ses contraintes financières, il n'y a pas de modèle, chacun fait en fonction de ses moyens, et la richesse de chaque territoire est différente. D'ailleurs, ce rapport met bien l'accent sur le fait que lorsque l'on s'oriente vers la gratuité, il faut bien évaluer les conséquences, les incidences financières, que ce soit la perte de recettes commerciales, la perte des dispositifs d'optimisation fiscale, le fait que cela génère de la fréquentation supplémentaire. Il pointe également le fait qu'il ne faut pas que la gratuité conduise à un abandon d'autres modes de déplacement, comme la marche. Cela génère également des achats supplémentaires, du fonctionnement supplémentaire, sachant que les collectivités qui ont mis en place la gratuité ont vu la fréquentation augmenter, ce qui signifie qu'il faut augmenter le budget et donc trouver des moyens financiers supplémentaires. Il n'y a plus de recettes commerciales, les entreprises sont au taquet, et il faut alors chercher dans le budget général et réfléchir aux thématiques auxquelles des millions

d'Euros vont être retirés : le sport, la culture, l'habitat. Les élus en charge des budgets se doivent d'équilibrer leurs budgets, de répondre aux attentes de l'ensemble de la population, sachant que les services de transports urbains sont utilisés par moins de 10% de la population.

Aujourd'hui, sur Amiens Métropole, mettre en place la gratuité des transports serait pour moi non seulement une erreur économique, une faute de gestion, mais également un manque d'équité sociale car je considère qu'il n'y a aucune raison qu'une personne comme moi, par exemple, ne paie pas son abonnement. Je trouverais cela choquant. Vous jugez la tarification élevée, mais nous avons fait un benchmarking sur l'ensemble de réseaux comparables, et du fait de cette tarification solidaire, nous n'avons vraiment pas à rougir de ce que nous proposons aujourd'hui aux Amiénois et aux habitants de la Métropole.

M. GEST : Merci à Jean-Claude RENAUX de toutes ces précisions. Effectivement, c'est l'occasion de s'appuyer sur ce fameux rapport collectif sur les Hauts-de-France, et hormis pour les communes ayant des recettes extrêmement importantes, comme Dunkerque, mettre en place la gratuité est extrêmement compliqué et ce n'est pas responsable. Et étant donné les références auxquelles nous faisons allusion, je pense que tout le monde sera convaincu.

ADOpte

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE, BECKER (pouvoir à M. PRADAT), MM. PRADAT, DÉCAVÉ, BARA, VOULMINOT, BAÏS, Mme NOUAOUR ont voté contre.

19 - SERVICE DE TRANSPORTS ADAPTES D'AMIENS METROPOLE TAAM. BAREME DE SANCTIONS POUR ANNULATIONS TARDIVES.

M. RENAUX : Le service de Transports Adaptés d'Amiens Métropole (TAAM) est sujet depuis plusieurs années à un nombre important d'annulations tardives. Ce sont 6 234 annulations tardives et 133 annulations sur place qui ont été recensées, représentant, en 2024, une perte financière estimée à 120 000 €. Outre l'impact financier de ces annulations, la bonne exécution et la qualité du service TAAM se trouvent également dégradées pour les usagers, désorganisant les courses, ne permettant pas le respect des horaires de prise en charge des usagers, entraînant des déplacements inutiles de véhicules, bloquant des créneaux de réservations inutilement pour d'autres usagers ayant la nécessité de bénéficier de ce service. Pour toutes ces raisons, je vous propose d'approuver un barème de pénalités pour annulations tardives, applicable à compter du 1^{er} juillet 2025. Ce barème, détaillé dans le tableau en article 1 de la délibération, est progressif, se traduisant par un courrier d'avertissement à la première annulation tardive, c'est-à-dire après 18 heures la veille du transport, et pouvant aller jusqu'à la suspension du service pendant un mois pour l'utilisateur fautif en cas de multiples récidives, ou une pénalité forfaitaire de 25 € en cas de non présentation sur site de l'utilisateur à l'heure définie avec le service TAAM, sauf à produire un certificat médical attestant de l'impossibilité d'avoir pu se déplacer. Je précise que ce travail a été fait en partenariat très étroit avec les usagers, et si j'avais écouté certains, nous aurions été plus sévères. Les seules interpellations que nous avons sur ce service concernent des dysfonctionnements liés à des courses qui ne peuvent pas se dérouler normalement.

M. GEST : La parole à Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Nous sommes très favorables à cette délibération pour toutes les raisons que vous avez citées, mais cela nous conduit à nous poser la question, qui concerne aussi Ametis, sur la location des vélos électriques. Avez-vous prévu un barème de sanctions pour les livreurs

Uber qui roulent avec deux batteries, une enclenchée et l'autre volée posée sur le porte-bagage, avez-vous prévu un barème de sanctions pour les livreurs Uber qui circulent à contre-sens, qui font du gymkhana entre les piétons, et pas seulement rue des 3 Cailloux ? Aujourd'hui, ils circulent en toute impunité, et vous n'avez pas encore prévu de barème de sanctions pour leur confisquer leurs vélos. Certains diront que c'est leur outil de travail, mais on doit le respecter, on doit respecter les règles. Ces livreurs, je n'ai pas peur de les pointer du doigt parce qu'ils font n'importe quoi avec leur vélo dans la ville et, pour l'instant, vous fermez les yeux. Alors, que vous mettiez en place des sanctions pour les personnes, généralement à mobilité réduite, seniors, qui utilisent TAAM, je ne ferai pas de démagogie en disant que ce n'est pas gentil de s'en prendre aux personnes en situation de handicap ou aux personnes âgées, mais en revanche, que vous preniez enfin des mesures pour réguler un peu plus les livreurs Uber et autres, serait très agréable.

M. GEST : Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Je suis un peu estomaqué par les propos répétés de Monsieur DESCHAMPS à l'encontre des livreurs Uber. On parle de démagogie, on parle aussi ici de pointer du doigt des personnes. Les livreurs Uber ne sont pas les seuls à prendre des contraventions sur la rue des 3 Cailloux, tout le monde en prend. Je m'en tiendrai là de mon commentaire. Je souhaitais intervenir sur le barème de sanctions. Nous ne sommes pas contre, nous nous interrogeons simplement sur le fait que le TAAM s'adresse à des populations pouvant être sujettes à des problématiques psychologiques en plus de problématiques liées au handicap, et nous nous sommes demandé s'il existait un service de SMS, un peu comme Doctolib, qui rappelle à ces personnes, qui peuvent aussi avoir des problèmes de mémoire, le passage du TAAM pour leur permettre de confirmer ou infirmer.

M. GEST : Sur ce second aspect, je laisserai Jean-Claude RENAUX répondre. Pour répondre à Monsieur DESCHAMPS, je me garderais bien de porter des accusations alors que je n'ai aucune preuve de quoi que ce soit. Ce qui est vrai, et j'ai pu le constater moi-même en allant rencontrer les personnels de Buscyclette, il y a un véritable problème de défaut d'entretien des vélos utilisés par ces personnes. Il n'est pas nécessaire de mentir et de cacher les choses. Régler ce problème n'est pas simple. Par ailleurs, au-delà des personnes elles-mêmes, c'est plutôt à leurs employeurs que j'aurais tendance à m'adresser, car j'estime que c'est à leurs employeurs de leur fournir un vélo et non pas à ce qu'ils aient à le louer. On a atteint un niveau assez insupportable, car on peut donner du travail aux gens mais pour leur permettre d'assurer ce genre de travail, le minimum est de leur fournir le matériel nécessaire. Et ce n'est pas la façon dont ces personnes sont actuellement traitées. Mais vous avez raison, ces vélos sont particulièrement détériorés, car ce sont ceux qui, dans la journée, sont sans doute les plus utilisés, notamment aux heures de restauration, et ils ne sont pas manipulés avec douceur. Pour autant, cela me pose davantage le problème de l'organisation de ce travail qui rend service aux gens qui sont livrés, bien sûr, mais dans des conditions très limites pour le personnel concerné.

M. RENAUX : Selon le règlement de Buscyclette, nous gérons l'entretien courant mais quand on a affaire à des dégradations ou à des réparations sur les vélos ne relevant pas d'une usure normale, un barème financier est appliqué, avec la possibilité de reprendre le vélo si l'on estime qu'il a été utilisé dans des conditions qui ne correspondent pas à l'usage prévu. Concernant l'information des usagers, et pour répondre à Monsieur PRADAT, il s'agit d'un service que je suis particulièrement de près, et je ne suis pas le seul d'ailleurs. C'est l'un des meilleurs services de France, qui va de porte à porte, avec une amplitude horaire de 5 heures du matin à 23 heures, et parfois plus car le chauffeur appelé pour prendre quelqu'un à la sortie d'un restaurant ou d'un spectacle ne va pas forcément regarder sa montre. Mieux, c'est le taxi. Ensuite, le délégataire connaît bien ses clients, la prise de contact et les réservations se font

majoritairement par téléphone, mais il y a également un site internet, une application mobile. Certains usagers se plaignent d'un service perturbé, car les chauffeurs s'organisent pour faire un circuit de ramassage, et cela peut prendre un certain temps, sachant que des personnes ont des difficultés de mobilité, d'autres sont en fauteuil. Un temps est donc prévu entre chaque prise d'usager. Si le chauffeur, quand il arrive pour prendre le premier usager, ne voit personne, il part et arrive donc plus tôt pour prendre la deuxième personne qui va stresser de le voir arriver plus tôt que prévu.

La sanction la plus forte est la suspension, sachant que la délibération précise que ce sera soumis à l'approbation des services d'Amiens Métropole. Nous traitons vraiment ce service avec un maximum d'humanité et nous y portons beaucoup plus d'attention que pour tous les autres services que nous proposons. Il est tout à fait normal que ces usagers puissent bénéficier d'une bonne qualité de service, voire supérieure par rapport à d'autres usagers du bus classique.

M. GEST : Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Je ne doute pas que ce soit tout à fait efficace, mais ma question était simplement de savoir s'il existait un service de SMS pour rappel.

M. RENAUX : Oui, et le chauffeur peut même être joint directement, il est identifié.

M. GEST : On me précise "dans l'heure qui précède". Nous faisons très attention, mais c'est effectivement un échange que nous avons eu avec le Comité des usagers qui, lorsqu'il a quelque chose à nous dire, nous le dit très clairement. Là, ils sont très remontés, mais c'est un phénomène que l'on constate dans de nombreux domaines. Certains prennent rendez-vous chez le médecin, par exemple, n'y vont pas et ne s'excusent pas. Tout cela a des répercussions sur les gens qui auront besoin de ce service. Une de nos collègues ayant été immobilisée quelque temps a été amenée à l'utiliser et elle pourra vous dire que ce service est particulièrement performant.

ADOpte A L'UNANIMITE

20 - SERVICES DE TRANSPORTS PUBLICS ET SERVICES ANNEXES D'AMIENS METROPOLE. ACTIVATION D'OPTIONS.

M. RENAUX : Dans le cadre de la nouvelle DSP, il s'agit d'activer deux options pour répondre aux évolutions souhaitées pour ce réseau de transports à compter du 1^{er} septembre 2025. Il s'agit plus précisément d'activer l'option n° 5, destinée aux offres de soirée, appelée NOCTIBUS, créant 5 lignes dites "FLEXO" avec des arrêts de montée fixes à destination de cinq zones périurbaines et des arrêts de descente à la demande. Cette offre sera uniquement mise en place en fin de semaine, les jeudis, vendredis et samedis soirs avec le départ d'un véhicule de 9 places à destination de chacune des zones définies et aux horaires de 22 heures, 23 heures et minuit. L'offre actuelle étant limitée, voire inexistante après 20 heures, l'activation de cette option répond ainsi aux besoins des habitants, notamment lors des retours de sorties de soirée festive ou culturelle. Le forfait de charges moyen annuel s'établit à 139 977 € HT et la fréquentation annuelle estimée est de l'ordre de 10 296 voyages pour un niveau de recettes moyen attendu de 3 661 €. Il traverse les quartiers, allant jusqu'à Vers-sur-Selle d'un côté, jusqu'à Bertangles de l'autre. Aujourd'hui, après 20 heures, hors BHNS, vous n'avez plus de bus en communes périphériques, et cette offre va permettre aux personnes exclusivement dépendantes du réseau de bus dans ces quartiers et communes, vont pouvoir accéder au centre-ville d'Amiens.

Je vous propose également d'activer l'option n° 6 qui consiste à allouer une enveloppe annuelle de 10 000 km commerciaux consacrés à la desserte événementielle, moyennant un coût annuel de 69 705 € HT, si toutefois nous activons tous ces kilomètres. Elle peut se traduire par un complément d'offre sur les lignes existantes, une couverture géographique ou horaire supplémentaire, voire une desserte à la demande. A noter que la valeur des kilomètres non consommés sera restituée à la collectivité en fin d'année. Nous allons notamment l'utiliser à l'occasion de "Minuit avant la nuit".

M. GEST : Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Merci, Monsieur RENAUX. Quand nous avons étudié l'option n° 1, que l'on pourrait appeler le "Festibus" ou quelque chose de ce type, pour rentrer chez soi, nous n'avons pas vraiment su nous positionner. Est-ce une bonne idée ou une fausse bonne idée ? Va-t-elle capoter ou va-t-elle fonctionner du tonnerre ? Je ne sais absolument pas, et j'ignore si vous le savez vous-même. Je me dis qu'à la sortie d'un bar, s'il n'y a que 9 places dans un bus, les gens risquent d'être un peu serrés, ou on peut se dire que les personnes venues d'une commune hors Amiens ont pris leurs dispositions pour venir et donc repartir en voiture. J'avoue que je suis incapable de dire si c'est une bonne ou une mauvaise idée, mais tentons-la, essayons-la, et nous verrons bien. Qu'avez-vous prévu si cela fonctionne très bien et qu'avez-vous prévu si c'est un flop au bout d'une période d'essai que vous aurez déterminée ? Sommes-nous verrouillés durant toute la durée de la DSP ou pourrions-nous changer, amender, voire supprimer si cela ne fonctionne pas ?

M. RENAUX : C'est une bonne question. Si nous activons cette option sur la durée de la DSP, le coût est estimé à environ 139 000 €. Nous pouvons décider de mener une phase expérimentale d'un an, mais le coût sera évidemment supérieur pour la collectivité puisque ce service va nécessiter l'achat de matériel, le recrutement de personnel, etc. S'il n'y a pas de visibilité au-delà d'un an, le délégataire aura des coûts supplémentaires que nous aurons donc à charge. Si un service n'est pas utilisé, il est toujours possible de l'interrompre et de revoir avec le délégataire la prise en compte des frais engagés par lui. C'est expérimental, nous allons voir comment cela fonctionne. Ce sont des navettes, et comme pour le TAD, s'il y a de la demande, une seconde navette peut être mise en place. Nous allons affiner les choses, et nous avons jusqu'au mois de septembre pour mettre en place une pré-réservation permettant, via l'application, d'évaluer auprès d'Ametis si elle doit envoyer une ou deux navettes.

ADOpte A L'UNANIMITE

21 - REVERSEMENT DE LA REDEVANCE DE STATIONNEMENT. ANNEE 2024. CONVENTION.

M. RENAUX: Les recettes issues des forfaits post-stationnement sont perçues par la Ville d'Amiens qui a institué la redevance de stationnement sur son territoire au 1^{er} janvier 2018. Pour l'année 2024, ces recettes s'élèvent à 1 380 868,30 € TTC. L'article L.2333-87 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le reversement du produit des forfaits post-stationnement à l'EPCI, pour la réalisation des opérations destinées à améliorer les transports en commun ou respectueux de l'environnement et la circulation, s'effectue « déduction faite des coûts de mise en œuvre des forfaits de post-stationnement ». Il en résulte que la Ville d'Amiens doit fixer la part des recettes des forfaits post-stationnement à reverser à Amiens Métropole pour l'exercice de ses compétences en matière d'organisation de la mobilité et de voirie d'intérêt communautaire. C'est pourquoi je vous propose d'approuver la convention à intervenir avec la Ville d'Amiens qui fixe ce montant à la somme de 279 362,17 € TTC au titre de l'année 2024, soit environ 20% du montant total des recettes.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

22 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS MATERIELS DES TRES PETITES ENTREPRISES. SUBVENTIONS. ANNEE 2025. CONVENTION-TYPE.

MME BRUNEL : Comme habituellement, je vous propose d'approuver le versement d'aides aux Très Petites Entreprises dans le cadre de leurs investissements matériels. Il s'agit ici de répartir 38 768 € aux 9 entreprises listées dans la délibération. Il y a des entreprises ayant pour activité boucherie, garage, agence de publicité, bijoux, activités diverses. Il conviendrait d'approuver la convention-type afférente et d'autoriser Monsieur le Président à la signer avec chacun des bénéficiaires.

M. GEST : Des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme LAVALLARD absente de la salle au moment du vote.

23 - PROJETS LIES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. SUBVENTION 2^{EME} REPARTITION. ANNEE 2025.

MME PINON : Je vous propose une nouvelle répartition pour le soutien aux projets étudiants ou aux manifestations scientifiques de l'enseignement supérieur à Amiens. Cela concerne trois projets pour une enveloppe globale de 12 500 €, répartie comme suit :

- 3 500 € au DON Kfé pour l'organisation du « *Don'Fest* » qui a eu lieu le 24 avril dernier à la Citadelle d'Amiens. Il s'agit d'un festival de fin d'année universitaire.
- 4 000 € à CONNEXINE 2IS pour la création d'une plateforme Alumni.
- 5 000 € au projet "OSER !" (Orienter vers le Supérieur Et Réussir), qui est récurrent et que vous connaissez bien, conformément à une délibération déjà prise par Amiens Métropole le 8 mars 2021. Il s'agit donc de poursuivre cette convention conclue avec l'UPJV.

M. GEST : Pas de problème, je suppose.

ADOPTE A L'UNANIMITE

24 - UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE SOUTIEN AUX BOURSES DOCTORALES. ANNEE 2025. CONVENTION.

MME PINON : Chaque année, je vous propose de soutenir deux bourses, en lien avec l'Université de Picardie Jules Verne. Comme les années précédentes, il s'agit, par ce soutien aux bourses, de renforcer le capital humain des laboratoires amiénois et de favoriser la montée en compétences des étudiants au travers de la poursuite d'études longues, notamment. Nous poursuivons ce soutien à l'UPJV. Pour cette année, le coût total s'élève à 92 448 €, dans le cadre du recrutement de deux doctorants pour la rentrée de septembre 2025, ce qui va leur permettre de se consacrer à leur thèse en bénéficiant d'un salaire et d'un contrat de travail établi par l'UPJV. Il convient d'approuver une convention qui précise, notamment, les modalités de versement de l'aide et d'en autoriser la signature par Monsieur le Président.

M. GEST : Pas de question ?

MME DELATTRE : Sur le principe, nous estimons qu'il s'agit d'une très bonne chose que ce soutien aux bourses doctorales au nom de la compétence ESRI. Il nous paraît normal que la collectivité aide la recherche et les progrès de la connaissance. Nous regrettons simplement la lecture restrictive que vous faites de la connaissance en limitant votre soutien à, je cite, "des thématiques de recherche liées aux défis économiques auxquels l'Amiénois est confronté". Vous excluez ainsi tout un pan de la recherche, notamment en sciences humaines et sociales. Cette vision de la recherche fondée sur un utilitarisme économique n'est pas la nôtre.

MME PINON : Pour répondre à votre questionnement, nous soutenons évidemment aussi des thèses et des doctorants qui font du travail de recherche sur les sciences humaines et sociales, nous soutenons bien nos deux écoles doctorales à chaque fois, que ce soit sur les prix de thèse ou sur les doctorants. Lors d'une prochaine délibération que je vous présenterai, vous aurez des sujets à la fois sur les sciences dures mais aussi sur les sciences humaines et sociales.

ADOpte A L'UNANIMITE

**25 - LA MACHINERIE. PARTENARIAT. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2025.
CONVENTION.**

MME DELETRE : Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose, pour l'année 2025, de contribuer au financement du fonctionnement de La Machinerie, cet espace de projets au cœur du secteur Gare la Vallée, qui intègre des espaces et des outils collaboratifs (Fablabs, espaces de coworking et de co-création), à hauteur de 40 000 € par le biais d'une convention de partenariat qu'il convient d'approuver ce soir. Cette convention précise, outre les modalités de versement de la subvention, les engagements et objectifs fixés avec cette structure. En effet, cette année, le financement comportera une part fixe de 30 000 € et une part variable de 10 000 €, conditionnées à la réalisation des actions de promotion et de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle définies dans la convention, et qui sont l'un des objectifs et l'un des engagements de cette convention.

M. GEST : Pas de problème sur ce rapport ?

ADOpte A L'UNANIMITE

**26 - PARC ZOOLOGIQUE D'AMIENS METROPOLE. PARTENARIAT AVEC LE SERVICE D'EDUCATION SPECIALE ET DE SOINS A DOMICILE - CENTRE DE REEDUCATION D'ENFANTS DEFICIENTS AUDITIFS.
CONVENTION 2025-2028.**

M. SAVREUX : Bonsoir chers collègues. Je vous propose de renouveler notre partenariat avec le SESSAD CREDA (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile - Centre de Rééducation d'Enfants Déficiants Auditifs). La collectivité souhaite, avec cet établissement voisin du parc zoologique, poursuivre le partenariat d'échanges mutuels de pratiques professionnelles que nous avons déjà engagé par une convention depuis 2021. En 2024, le bilan est positif, des groupes de 2 à 5 enfants accompagnés des éducateurs ont été accueillis au parc zoologique en moyenne une heure toutes les deux semaines de mai à décembre, hors vacances scolaires. En parallèle, deux agents du service pédagogique et culturel du zoo ont bénéficié d'une heure de formation en langue des signes toute l'année. Ce partenariat, prolongé pour une durée de trois ans, permettrait de mettre le zoo, son environnement riche et son équipe d'agents qualifiés, au service des enfants en situation de handicap, et permettrait au CREDA de faire bénéficier de son savoir-faire et de ses compétences dans le domaine de l'accueil d'enfants déficients auditifs. C'est pourquoi je vous propose d'approuver la convention afférente et d'en autoriser la signature par Monsieur le Président.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

27 - CENTRE CULTUREL LEO LAGRANGE. MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

M. SAVREUX : Le site du centre culturel Léo Lagrange, situé 12 place Vogel à Amiens, est actuellement occupé par la structure du même nom, le Centre d'art Saint Germain ainsi que par le Comité de quartier qui occupe actuellement un bureau et partage avec le Centre Léo Lagrange une salle de réunion, la cuisine et les sanitaires. Les deux premières structures, c'est-à-dire le centre d'art et le centre culturel Léo Lagrange, relèvent bien de la compétence "culture" d'Amiens Métropole, en revanche, le comité de quartier relève d'une compétence communale portée par la Ville d'Amiens. Le bâtiment étant déclaré d'intérêt communautaire, il est sous la responsabilité d'Amiens Métropole dans son intégralité, et c'est pourquoi je vous propose ici d'approuver le projet de convention à intervenir avec la Ville d'Amiens, qui reprend les modalités de mise à disposition des espaces et d'en autoriser sa signature par Monsieur le Président. La Ville d'Amiens pourra ensuite contractualiser avec le sous-locataire de son choix.

M. GEST : Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Monsieur le Vice-président, je vais parler ce soir d'accessibilité. De gros travaux ont été réalisés au rez-de-chaussée du centre culturel Léo Lagrange pour régler des problèmes d'accessibilité. Je sais que c'est un bâtiment patrimonial, que c'est compliqué, et je ne suis pas pour qu'il y ait des ascenseurs partout, bien au contraire. D'ailleurs, un très bon documentaire sur France Inter révèle le scandale économique, au-delà des ascenseurs. Néanmoins, le centre d'art est à l'étage. A un moment donné, il faut que les usages soient adaptés à l'accessibilité pour tous.

M. SAVREUX : Oui, Monsieur PRADAT, nous avons bien cela en tête, nous savons que le centre d'art n'est pas toujours accessible. Lorsque nous avons des publics avec des problèmes d'accessibilité, nous les accueillons dans la partie du rez-de-chaussée, et il faudra effectivement se poser un jour la question de réaliser des travaux, mais qui sont très conséquents financièrement, pour rendre le 1^{er} étage accessible ou bien de trouver une solution pour déménager le centre d'art dans un lieu qui est, lui, accessible.

ADOpte A L'UNANIMITE

28 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL. DROITS D'INSCRIPTION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025-2026. ACTUALISATION DES TRANCHES QFI ET DES TARIFS.

M. SAVREUX : Je vous propose, comme chaque année, d'actualiser les tranches Quotient Familial Individuel et les tarifs du Conservatoire à Rayonnement Régional, en tenant compte d'une augmentation globale des tarifs de 1,7%. Le détail de chaque tarif est précisé dans la délibération. Sur la base de cette augmentation, nous escomptons 7 000 € de recettes complémentaires.

M. GEST : Pas de problème ?

MME DESBUREAUX : Outre l'augmentation des tarifs contre laquelle nous voterons, nous remarquons dans le dossier afférent à cette délibération une comparaison avec Lille, laquelle est assez peu flatteuse à nos yeux, malheureusement. Mettre une tarification progressive en

fonction du quotient familial, c'est très bien, mais son intérêt dépend aussi de l'amplitude des tarifs, en l'occurrence Lille propose un écart de 183 € entre le plus bas et le plus haut tarif sur l'activité d'initiation éveil, contre 58 € chez nous. Un tel échelonnage permettrait une tarification encore plus solidaire et un prix d'entrée encore plus avantageux, voire même la possibilité de la gratuité pour les plus pauvres, comme c'est justement le cas à Lille, ce qui peut être incitatif pour les publics souvent plus éloignés de ce type d'établissement culturel. Il nous semble profondément dommage, d'autant plus en ayant connaissance de cette manière de faire présentée dans le dossier, de ne pas avoir profité de l'actualisation des tarifs et des tranches de quotients familiaux pour revoir la progressivité de la tarification.

M. SAVREUX : C'est une réflexion à l'échelle globale de l'agglomération qu'il faut avoir sur le quotient familial. Pour l'instant, nous jugeons les tarifs suffisamment attractifs. Je rappelle que le coût pour les parents reste très minime et qu'Amiens Métropole dépense 3 millions d'Euros chaque année pour son conservatoire. C'est le plus gros accompagnement financier culturel au niveau de l'agglomération, c'est plus que la Maison de la Culture et le Cirque réunis. C'est vous dire l'ambition que nous portons pour ce conservatoire, avec un coût minime pour les élèves. Et on peut tout à fait regarder l'exemple de Lille, que je ne connais pas. En revanche, nous sommes totalement hostiles à la gratuité puisque nous considérons que les choses perdent de la valeur quand elles deviennent gratuites. Il est donc important pour nous d'avoir une participation des élèves, même si elle est symbolique.

M. GEST : J'ajoute que les tarifs actuels permettent tout à fait au conservatoire de retrouver ses effectifs d'avant Covid. Ils sont de nouveau à hauteur de 1 050. C'est un service de qualité proposé pour un tarif extrêmement attractif.

ADOPTE

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE, BECKER (pouvoir à M. PRADAT), MM. PRADAT, DÉCAVÉ, BARA, VOULMINOT, BAÏS, et Mme NOUAOUR ont voté contre.

29 - PRINTEMPS DE L'ART DECO. PARTENARIAT POUR LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES ACTIONS DE COMMUNICATION. ANNEE 2025. CONVENTION.

MME DORNEL-GARAT : Bonsoir à toutes et à tous. Le patrimoine Art déco, et plus largement celui de la reconstruction, est fortement présent à l'échelle de la région Hauts-de-France et particulièrement du territoire d'Amiens Métropole. Depuis 2018, la collectivité entreprend de valoriser ce patrimoine caractéristique de la Métropole par le biais d'une programmation et d'une communication commune à l'échelle des Hauts-de-France intitulée "le Printemps de l'Art Déco". La manifestation met à l'honneur les pépites architecturales d'un bout à l'autre de la région Hauts-de-France. Cette année, ce sont 23 partenaires qui s'associent pour proposer une programmation variée de visites, expositions et événements autour du patrimoine Art Déco. L'opération se déroule cette année du 6 avril au 1^{er} juin 2025. C'est pourquoi je vous propose d'approuver la convention de partenariat à conclure avec la ville de Saint Quentin, qui précise notamment la prise en charge financière des actions de communication qui s'élève à 2 000 € par participant.

M. GEST : Des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

30 - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE ZENITH D'AMIENS METROPOLE. ACTUALISATION DES STATUTS.

MME DOURNEL-GARAT : Amiens Métropole est actionnaire à hauteur de 80,75% de la SEM ZAM dont l'objet exclusif est la gestion du Zénith d'Amiens Métropole dans le cadre d'un contrat de concession approuvé par la délibération n° 66 du conseil métropolitain du 13 février 2020. Les statuts régissant la société d'économie mixte datent du 17 décembre 2019 et ne sont plus conformes au droit positif en vigueur, et il apparaît donc nécessaire de procéder à leur mise à jour au regard des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du code de commerce. Les principales modifications portent sur la fixation du nombre de membres du conseil d'administration à 6 sièges, dont 4 pour Amiens Métropole, la suppression de l'exclusion des représentants des actionnaires publics du vote en assemblée générale ordinaire concernant la désignation des administrateurs privés, et la suppression de l'obligation pour chaque administrateur de détenir au moins une action, ainsi qu'une certaine souplesse afin de dissocier ou de cumuler les fonctions de président et de directeur général en laissant ce choix au conseil d'administration de la SEM. Je vous propose ainsi d'adopter le projet de statuts de la SEM ZAM actualisés, et d'autoriser les représentants d'Amiens Métropole à les approuver lors de la prochaine assemblée générale extraordinaire de la structure.

M. GEST : La parole à Renaud DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : J'ai interrogé il y a quelque temps votre cabinet pour avoir des précisions sur certains points et je n'ai pas eu de réponse jusqu'à présent. Je voulais savoir si vous acceptiez d'ajourner cette délibération au mois prochain.

M. GEST : Pour être tout à fait clair, cela a failli être le cas parce que nous avons eu beaucoup de discussions juridiques très pointues jusqu'à une heure avancée de l'après-midi. Nous sommes dans le cas d'une SEM qui n'est pas comparable à la SEM Aménagement, par exemple, ou à d'autres dont nous faisons partie, parce qu'elle cumule le droit commercial et les problèmes liés aux collectivités publiques. En déchiffrant les anciens statuts, nous avons été extrêmement surpris de constater certaines choses, dont certaines viennent d'être citées par Marion DOURNEL-GARAT. Et nous voulions également que la responsabilité et le fonctionnement quotidien de l'établissement relèvent totalement de la responsabilité du directeur général et non pas du président, en en faisant un président-directeur général, cela évitant d'éventuelles problématiques que nous avons pu connaître. Il s'avère que les divers avis juridiques que nous avons recueillis nous conduisent à présenter cette version qui semble, a priori, correspondre à un dispositif qui fonctionne tel que nous le souhaitons, avec la possibilité d'une remise en cause de la présidence et de la direction à tout moment par le conseil d'administration, comme prévu dans les statuts.

M. DESCHAMPS : Puisque le report n'est pas accepté, je me vois contraint de prendre la parole pour expliquer les choses sous un autre angle que celui que vous avez adopté. Les Amiénois dans cette salle savent de quoi je vais parler, mais peut-être moins les maires des communes de la Métropole. Lors de l'élection municipale de 2020, nous étions 8 listes concurrentes, et seules 3 listes sont passées au second tour. La quatrième liste, qui a donc été éliminée au premier tour, était menée par Fany RUIN, laquelle siège aujourd'hui au conseil d'administration du Zénith. Et lors des négociations de l'entre deux tours, Brigitte FOURÉ, alors candidate à sa réélection, a demandé à Fany RUIN d'appeler ses électeurs, ceux qui avaient voté pour elle au premier tour, à reporter leurs voix sur Brigitte FOURÉ. En contrepartie de ce deal, Madame RUIN a demandé la présidence du Zénith dans les années à venir, à la fin du mandat du président actuel. Nous sommes donc aujourd'hui en train d'étudier une délibération qui permettrait à Fany RUIN de devenir présidente du Zénith. Pourquoi ? Parce qu'elle est aujourd'hui la seule administratrice à ne pas être actionnaire du Zénith. Or, les statuts actuels

exigent d'être actionnaire du Zénith pour en devenir président. C'est la seule et unique raison, en tout cas politique, qui vous conduit à nous proposer cette délibération aujourd'hui pour remplir un engagement d'entre-soi, que vous avez mené entre les deux tours de l'élection municipale de 2020. En faisant cela, vous contribuez au rejet massif des Français et des électeurs des urnes. Vous contribuez à montrer que cette politique n'est pas noble, que cette politique des arrangements est celle qui prévaut sur tout. Aujourd'hui, il y a deux collègues dans le conseil d'administration : le collège des élus, deux élus de la Ville d'Amiens, deux élus de communes de la Métropole, trois, et bientôt deux, représentants de la société civile. Aujourd'hui, le plus gros actionnaire est Amiens Métropole, et malgré cela, par cet arrangement, vous allez permettre à une personne qui ne représente rien d'autre qu'elle-même, d'accéder à la présidence du Zénith. La présidence du Zénith devrait revenir au collège des élus, à ceux qui ont la légitimité des urnes, à ceux qui ont été élus par les citoyens, et pas à ceux qui ont accepté un deal qui ne sent pas bon.

Je voulais préciser cela pour que toutes les personnes de cette assemblée sachent de quoi il s'agit véritablement et c'est la raison pour laquelle je vous demande un vote à bulletin secret.

M. GEST : Vous faites référence à cette modification de statuts, considérant que c'est une raison, et il n'y en a qu'une. Cela paraissait très curieux que les élus d'Amiens Métropole ne puissent pas voter lorsque des désignations internes sont à faire, alors que nous sommes actionnaires à hauteur de 80%. Cela signifie qu'un ensemble de raisons nous ont amenés à revoir les statuts. Ensuite, vous faites référence à ce que vous avez le sentiment de savoir. Le fait d'appeler à voter entre les deux tours pour quelqu'un d'autre n'est interdit par personne, ce sont des procédures assez classiques. Quand on n'est plus en situation d'être élu, on peut entre les deux tours se désister en faveur de quelqu'un, cela n'a rien de critiquable. Enfin, quand on imagine que des promesses ont été faites, à quatre ans d'intervalle, cela me semble un peu long pour les tenir. Vous avez le droit de penser ce que vous voulez. Je ne souhaite pas que les organismes dans lesquels nous siégeons soient présidés par des élus d'Amiens Métropole, et vous remarquerez que nous en avons très peu et même que récemment, Pierre SAVREUX, qui était président du Cirque, a remis sa démission car il est souhaitable que nous ne soyons pas juge et partie. Sachant que lorsque l'on est président, on est davantage enclin à défendre l'organisme dans lequel on est que la collectivité qui nous y a envoyé. Et puis cela met parfois les élus dans des situations extrêmement délicates. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Zénith a toujours été présidé par des personnes extérieures à Amiens Métropole. Et pourtant, le rapport interne des actions n'a pas bougé. En revanche, le fait de savoir qui devait être président ou présidente, directeur général, avec des fonctions différentes, était peu clair. C'est à cela que nous avons voulu mettre un terme en précisant que le rôle de président était totalement bénévole.

M. DESCHAMPS : Je vous ai demandé un vote à bulletin secret, Monsieur le Président.

M. GEST : Le règlement intérieur de notre assemblée, me rappelle-t-on, stipule que le vote à bulletin secret est autorisé si un tiers des membres le demandent. Pour encore éviter des polémiques à n'en plus finir, je vais vous donner satisfaction et je vais faire voter à bulletin secret. Cela va prendre cinq minutes. Mes chers collègues, nous sommes tous appelés à siéger une fois par mois au conseil d'Amiens Métropole, nous pouvons y consacrer cinq minutes de plus me semble-t-il. Je rappelle aux quatre membres qui siègent au conseil d'administration qu'ils ne peuvent pas prendre part au vote. La question posée est de savoir si vous êtes pour ou contre le fait de reporter le rapport.

M. DESCHAMPS : Non, ma demande est de voter contre.

M. GEST : Nous allons donc simplifier la question : êtes-vous pour ou contre le rapport tel qu'il vous est présenté, ou vous abstenez-vous. Je vous engage évidemment à voter pour.

Pendant que nos collègues, Claudine GALLIOT et Thomas LHERMITTE, dépouillent les bulletins, je vous propose de poursuivre l'ordre du jour.

Je donne les résultats du scrutin :

Nombre de bulletins : 85
Bulletins blancs ou nuls : 15
Bulletins contre : 18
Bulletins pour : 52

ADOpte

Observations :

MM. SAVREUX, DÈCLE, VIGNOLLE et TAUFOR (pouvoir de M. VITRY) n'ont pas pris part au vote.

31 - BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS DE L'ETAT 2026-2027. AVENANT N° 1.

MME BOCHE: Bonsoir chers collègues. Nous avons récemment délibéré sur le sujet de manière favorable pour la signature de cette convention avec l'Etat pour la mise à disposition de conservateurs des bibliothèques dans le cadre du classement de ces dernières. Je vous propose d'actualiser cette convention en approuvant l'avenant qui vous est soumis et qui est souhaité par la collectivité afin de modifier l'article 1 alinéa 2 de la convention relatif au nombre d'agents mis à disposition, et qui sera donc dorénavant limité à 2 agents au lieu de 3.

M. GEST : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

32 - BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS DE L'ARTOTHEQUE. ACCEPTATION DE DEUX ŒUVRES EDITEES PAR L'ASSOCIATION PLUS VITE. CONTRAT DE DON.

MME BOCHE : L'association « Plus Vite » est une structure de production et de diffusion de la création artistique contemporaine, et elle est membre de l'ADRA, Association de Développement et de Recherche sur les Artothèques. Elle souhaite faire don d'un exemplaire de ses deux dernières éditions de ses estampes numériques aux 35 artothèques membres de l'ADRA. Je vous propose d'accepter ce don et d'approuver le contrat à intervenir avec l'association.

M. GEST : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

33 - PARTENARIAT POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE DE LA MAISON D'ARRET D'AMIENS. CONVENTION 2025-2028.

MME BOCHE : Je vous propose d'approuver et d'autoriser la signature d'une convention de partenariat d'une durée de 3 ans à intervenir avec le Département de la Somme, l'Agence

Régionale du Livre des Hauts-de-France, le Service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Somme, la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille et la maison d'arrêt d'Amiens afin d'apporter à cette dernière un service de lecture adapté.

En effet, outre le code pénal qui dispose que « chaque établissement possède une bibliothèque dont les ouvrages sont mis gratuitement à la disposition des détenus », cette convention permettrait un accès au livre et à la lecture qui serait optimisé avec l'intervention d'agents de bibliothèque dédiés. La mise en œuvre de cette convention permettra de faire de la bibliothèque un équipement ouvert à toutes les personnes détenues et en faveur du développement de la culture et de l'éducation accessible à tous.

M. GEST : Pas de questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

34 – AMIENS. BOULODROME HAROUN ABDELLATIF. DENONCIATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

M. DUFLot : Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose de dénoncer l'intérêt communautaire du boulodrome Haroun Abdellatif à Amiens dans la mesure où le club qui utilise les terrains de pétanque, l'ACAP (Athlétique Club Amiens Pétanque), n'est pas affilié à la « fédération française de pétanque et de jeu provençal ». L'activité relève donc du domaine des loisirs et non du sport. Je précise, par ailleurs, que les terrains font l'objet d'un projet de couverture validé par la Ville d'Amiens dans le cadre de son budget participatif.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

35 - COLISEUM. NAUTILUS. ENTREES ET PRESTATIONS PISCINE ET PATINOIRE. ACTUALISATION DE LA GRILLE TARIFAIRE.

M. DUFLot : Je vous propose ici d'actualiser les tarifs d'entrée et de prestations du Coliseum et du Nautilus, principalement ceux du Coliseum, le Nautilus étant actuellement en travaux. L'actualisation s'élève à environ 1,78%, étant précisé que ces tarifs restent en deçà de ceux pratiqués dans des équipements comparables. A noter également que le carnet de 10 entrées patinoires adultes et enfants comprend désormais la location de patins, et je souligne la création d'un stage d'Aquaphobie, proposé à la semaine ou au weekend, pour enrichir l'offre d'activités. Par ailleurs, les abonnements patinoire ne seront plus valables le dimanche matin, ceci afin de sécuriser la session « Royaume des glaces » destinée aux plus petits. D'ailleurs, ces abonnements étaient peu utilisés. Les ajustements tarifaires proposés pourraient permettre une hausse des recettes de l'ordre de 40 000 €. Enfin, je vous propose d'approuver la mise en œuvre de la stratégie marketing pour les deux sites avec un quota d'entrées et de séances défini.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE, BECKER (pouvoir à M. PRADAT), MM. PRADAT, DÉCAVÉ, BARA, VOULMINOT, BAÏS et Mme NOUAOUR ont voté contre.

36 - CAMON. LONGUEAU. RENOVATION DU TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE AU STADE LUCIEN JOVELIN ET DE LA TOITURE DU GYMNASE EMILE NOËL. FONDS DE CONCOURS. CONVENTIONS.

M. DUFLOT : Je vous propose d'approuver deux conventions de fonds de concours pour la rénovation du terrain en gazon synthétique au stade Lucien Jovelin à Camon et la rénovation de la toiture du gymnase Emile Noël à Longueau. La participation des communes s'élève respectivement à 86 921,10 € et 110 000 €, et à leur demande, le paiement des fonds de concours sera échelonné sur plusieurs années. Il conviendrait d'autoriser Monsieur le Président à signer ces conventions.

M. GEST : Pas de problème ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX, et DELATTRE se sont abstenues.

37 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES. TARIFS DES PRODUITS BOUTIQUE ET DES PRESTATIONS INDIVIDUELLES. AJOUT D'ARTICLES.

M. DECLÉ : Il s'agit de la boutique de l'Office de Tourisme et à chaque fois que nous souhaitons ajouter des articles; cela doit passer en délibération en Conseil d'agglomération. Et donc je vous propose d'approuver ces nouveaux articles, comme, par exemple, une bouteille de Champagne avec une capsule en étain "Nauti-Poulpe" produite par l'Etain des Vieux Moulins, spécialiste de la gravure sur Etain à Arvillers, ou encore des carnets de timbres sur la thématique de Chroma, des Ecocups, et des déclinaisons d'offres autour du Pass Tourisme, notamment un Pass professionnel qui s'appliquera aux professionnels, mais également aux personnes qui arrivent en train et qui, sur présentation de leur billet, pourront bénéficier de ce Pass professionnel qui est légèrement moins cher que le Pass classique. Un Pass hiver moins cher, puisqu'il y a moins d'offres l'hiver, ou encore un Pass prolongé, c'est-à-dire que si vous prenez le Pass 24 heures et qu'au bout d'une journée, vous souhaitez prolonger l'expérience, plutôt que de repayer un Pass 24 heures plein tarif, vous payez la différence entre le Pass 24 heures et le Pass 48 heures.

M. GEST : Pas de questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

38 – VŒUX ET QUESTIONS ORALES.

M. GEST : Je n'ai pas d'autre point à l'ordre du jour. Je vous souhaite une excellente soirée et vous donne rendez-vous le jeudi 26 juin prochain à 18 heures ici même.

La séance est levée à 20 h 17.

Le Secrétaire de séance



Thomas LHERMITTE

Le Président de séance



Alain GEST